

66SM7, Nord : s. d.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du 1<sup>er</sup> Bureau de vote.

Numéros 1 à 230 de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus.

Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat.

Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section.

Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS.	SUFFRAGES OBTENUS												TOTAUX.		
GIRARD, ALFRED. . . . .														109	
MARIE-SOUFFLET . . . . .														112	
DE FOLLEVILLE. . . . .															13
Nombre de bulletins trouvés dans le num 230 Volants 929													230		
Campigny													Déposé par Campigny M. Dupont A. D. 1880		

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du 1<sup>er</sup> Bureau de vote.

Numéros 1 à 230 de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus. Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat. Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section. Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS.											TOTAUX.	
GIRARD, ALFRED. . . . .													106
MARIE-SOUFFLET . . . . .													119
DE FOLLEVILLE. . . . .		1											6.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 229 Nombre de blancs 229											229		
C. G. Desjardins													
Defoort Delys G. N. Van der A. Desjardins													



DÉPARTEMENT  
du Nord.

*J<sup>me</sup>* TOUR DE SCRUTIN.

ÉLECTIONS  
SÉNATORIALES.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du *J<sup>me</sup>* Bureau de vote.

Numéros *231* à *460* de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus. Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat. Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section. Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS.										TOTAUX.					
GIRARD, ALFRED. . . . .	<i>119</i>															<i>119</i>
MARIE-SOUFFLET . . . . .	<i>101</i>															<i>101</i>
DE FOLLEVILLE. . . . .	<i>7</i>												<i>X</i>	<i>7</i>		<i>7</i>
<i>Bulletins blancs</i>	<i>2</i>												<i>2</i>	<i>2</i>		<i>2</i>
															<i>229</i>	

*1111*



DÉPARTEMENT  
du Nord.

3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

ÉLECTIONS  
SÉNATORIALES.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du 2<sup>e</sup> Bureau de vote.

Numéros 231 à 400 de la Liste générale des Électeurs.

12

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus.  
Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat.  
Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section.  
Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS.										TOTAUX.	
GIRARD, ALFRED. . . . .												122.
MARIE-SOUFFLET . . . . .												106.
DE FOLLEVILLE. . . . .												228.

1111-1111-1111

ÉLECTIONS  
SÉNATORIALES.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du 3<sup>me</sup> Bureau de vote.

Numéros 461 à 690 de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus. Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat. Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section. Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS.												TOTAUX.	
GIRARD, ALFRED. . . . .	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60	86
	////	////	////	////	////	1							26	
													86	86
MARIE-SOUFFLET . . . . .	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60	130
	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60	
	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	10	
	////	////											10	
													130	130
DE FOLLEVILLE. . . . .	////	////	////										14	14

*vu et arrêté  
le Président  
par*

*Marie Soufflet 130  
Girard 86  
de Folleville 14  
au total 230*

*J. Barthe  
De Boutagne  
Branche*

230

DÉPARTEMENT  
du Nord.

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

ÉLECTIONS  
SÉNATORIALES.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du 3<sup>me</sup> Bureau de vote.

Numéros 461 à 690 de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus. Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat. Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section. Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS.												TOTAUX.
GIRARD, ALFRED. . . .	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60
	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	36
													<u>96.</u>
MARIE-SOUFFLET . . .	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60.
	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	60
	////	////											9
													<u>129.</u>
DE FOLLEVILLE. . . .	////												S.

une et autre.  
 surav. 96  
 sur suff. des 129  
 de Folleville 5  
 au total 290

Le Président  
*Debarat*  
 pour servir  
*Delbretay*

J.H. imp. 1852

DÉPARTEMENT  
du Nord.

*3<sup>e</sup>* TOUR DE SCRUTIN.

ÉLECTIONS  
SÉNATORIALES.

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT du *3<sup>e</sup>* Bureau de vote.

Numéros *461* à *690* de la Liste générale des Électeurs.

**Instructions pour le dépouillement.** — Chaque Bureau de section dépouillera les votes qu'il aura reçus. Un des Scrutateurs ouvrira les bulletins, en lira le contenu à haute voix et le passera à un de ses Collègues. Les deux autres Scrutateurs inscriront simultanément, sur une feuille de pointage préparée à l'avance, les suffrages obtenus par les divers candidats (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 27). Ils devront s'avertir mutuellement lorsqu'ils auront noté dix voix données à un même candidat. Les membres du bureau du Collège surveilleront l'opération de concert avec le Président de la section. Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre Scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec tous les bulletins de vote, en ayant soin de mettre à part les bulletins réservés à la décision du Bureau.

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS												TOTAUX.	
GIRARD, ALFRED. . . . .	###	##	###	###	###	##	###	###	###	###	###	###	###	60 101
MARIE-SOUFFLET . . . . .	###	##	###	##	###	##	###	###	###	###	###	###	###	60 120 129
DE FOLLEVILLE. . . . .	<p style="text-align: center;">Main suffrage 129 Grand 101 ----- 230</p>													
<p style="text-align: center;"> <i>Richard</i>  <i>Levesque</i>  <i>Levesque</i> </p>														